

Adresse de la société républicaine et régénérée de Ploërmel, lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse de la société républicaine et régénérée de Ploërmel, lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 17;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21833_t1_0017_0000_1

Fichier pdf généré le 05/11/2020

w

[*La sté républicaine et régénérée de Ploërmel* (1), à la Conv.; s.d.(2)

Citoyens représentants,

Frapés d'étonnement et d'admiration, nous nous disons tous : la Convention est triomphante ! Les nouveaux tyrans ne sont plus ! La liberté est sauvée ! Les patriotes respirent ! Jurons de nouveau de respecter la Convention, de la défendre jusqu'à la mort ! Ofrons-lui notre amour, notre dévouement ! Et unanimement ce serment est répété.

Gloire à vous, législateurs ! Vous seuls avez arraché le bandeau du crime et de l'hypocrisie. Vous seuls avez sauvé la patrie. Oui, vous êtes dignes du peuple français. Vous méritez son affection, sa reconnaissance. Dites à nos frères de Paris, qui vous sont fidèles, que nous partageons leurs sentiments.

Que les jours glorieux des 9 et 10 thermidor soient à jamais mémorables ! Achevez votre ouvrage. Poursuivez les scélérats qui, en nous trompant, voulaient nous asservir. Et, dans les moments d'un pareil triomphe, jetez un regard de paternité sur les anciens patriotes détenus. Vive la Convention ! Vive la République, une et indivisible !

Les membres composants la société populaire, et les militaires en garnison en cette commune.

JACQUART (*présid.*) [et 2 signatures (de *secrétaires*) illisibles] (3).

x

[*Les maire, officiers municipaux et membres du conseil g^{al} de la comm. de Mont-de-Marsan* (4), à la Conv.; 18 therm. II] (5)

Représentants du peuple français,

Le conseil général de la commune de Mont-de-Marsan, chef-lieu du département des Landes, vous adresse, au nom de ses concitoyens, les actions de grâces les plus solennelles pour l'énergie que vous avez déployée dans une circonstance où l'ambition d'un seul alloit plonger la patrie dans un abîme de malheurs. Etoit-il permis de penser qu'un individu professant les principes de la liberté républicaine dès l'aurore de la révolution, affectant de maîtriser toutes les passions du coeur humain, et se couvrant surtout du voile d'un désintéressement absolu, pût concevoir l'insensé dessein de remettre dans l'esclavage un peuple de héros et d'hommes libres ? Heureusement vous étiez là, représentants de ce peuple si justement protégé par une providance particulière. Vous avés arrêté sur le champ les projets criminels de cet être féroce. Et, promptement puni, ses compli- ces suivront son sort, comme ses crimes.

(1) Morbihan.

(2) C 316, pl. 1266, p. 41. Mentionné par Bⁱⁿ, 4 fruct. (1^{er} suppl^l).

(3) Au f^o vierge de l'adresse, le nom du destinataire, le c[itoye]n Brüe [Louis-Urbain], député du Morbihan].

(4) Landes.

(5) C 313, pl. 1250, p. 19. Mentionné par Bⁱⁿ, 4 fruct. (1^{er} suppl^l).

Continués, sages représentants à tenir les rênes du gouvernement républicain d'une main ferme; achevés de sauver une patrie dont les triomphes étonnent l'univers : tous les français vous couvriront de leur apuy, comme de leur affection.

LOUBERE (*off. mun.*), P. CAZAD (*maire*), LESTOURNEL (*off. mun.*), CAILLEBAD (*off. mun.*), C. PUJOL (*off. mun.*), J.-B. LAURANT (*agent nat.*), CAZANAVE (*notable*), DUPAIGNET (*notable*), NAUREILS (*notable*), LABEYRIE (*off. mun.*), Jⁿ GRIENS (*notable*), CHABAIGNAC (*off. mun.*), GAUCHON (*notable*), Jⁿ Jules BARROUZE (*notable*), F. GROS (*notable*), CAZANAVE (*notable*), autre GROS (*notable*), LAFAGE (*notable*), PAPIN (*off. mun.*), LACERE, DAYRIEX, MAZEILLER (*off. mun.*).

y

[*Le conseil g^{al} de la comm. de Vouziers* (1), à la Conv.; s.d.] (2)

Citoyens représentants,

Des traîtres, à l'ombre d'une réputation usurpée, d'un sans-culotisme factice, n'avoient donc encore une fois capté la confiance d'un peuple généreux et magnanime, que pour en faire l'instrument de leurs projets paricides. Nous en avons frémi d'horreur; mais notre indignation n'a fait que resserrer plus étroitement les noeuds sacrés qui nous lient à la représentation nationale. Le vrai patriotisme ne connoît point de crainte. Encore une fois il a sçu tirer son triomphe des assauts les plus violents de l'intrigue et de l'ambition. Encore une fois, par lui, le crime et ses artisans ont été couvert[s] de honte et réduits au désespoir. Grâce vous en soient rendues, pères de la patrie ! Cette mère chérie nous est conservée, et c'est à la pureté de vos principes, à l'énergie de vos mesures que nous devons son salut et sa gloire. Dignes fondateurs de la première des Républiques du monde, vous ne cessés de vous en montrer les plus fermes colonnes. Que les despotes et leurs complices épuisent contre elle les ressources de leur astudieuse (*sic*) politique, toujours les efforts de leur rage impuissante viendront se briser contre les vertus qui caractérisent votre ouvrage. Puisse le prompt chatiment des conspirateurs les faire pâlir d'effroi ! Puisse cet exemple frappant de votre incorruptibilité les convaincre enfin d'une vérité terrible : *que la moindre prétention de tyrannie sera toujours, aux yeux des Français régénérés, un arrêt de mort contre quiconque tenteroit de s'en arroger les odieuses prérogatives.*

Poursuivez sans relâche toutes les passions et leurs trames perfides; assurés déjà des trophées que la reconnaissance vous dresse dans les coeurs de tous les vrais amis de la liberté et de l'égalité, vous acheverés par là d'en faire apprécier les avantages, et d'en rendre partout le sentiment également vif et plus cher que la vie même. Pour nous, unis d'un même zèle avec nos frères de Paris, comme eux nous ne voulons

(1) Ardennes.

(2) C 313, pl. 1250, p. 20. Mentionné par Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. (1^{er} suppl^l).